

AR Prefecture

016-211601380-20250915-DCM_202509_08-DE

Reçu le 16/09/2025

Publié le 16/09/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
De la Commune de FLEAC**

Nombre de conseillers en exercice : 26 - présents : 21 - votants : 24 dont 3 pouvoirs	Dûment convoqué, le Conseil Municipal de la Ville de FLEAC s'est réuni en session ORDINAIRE , à la mairie de FLEAC le lundi 15 septembre 2025 sous la Présidence de Mme Hélène GINGAST, Maire.
--	--

Date de la convocation du Conseil municipal : le 09/09/2025

PRESENTS :

Mmes GINGAST, LAINE, CHAUVEAU, AUDRA, BEL, DESACHY, BADALIAN, CHEMINADE, DIABY, JUIN, PLAIN, RANIVOALISON, VASLIN,

MM. DAVIAUX, LABROUSSE, FREMINET, CALANDRAUD, GUINET, LAGARDE, LOJEWSKI, NICOLAS

ABSENTS EXCUSES :

MM. CHAUVAUD, MORIN, MOUHICA, SOGUEL, Mmes GOMES DA COSTA.

POUVOIRS : De M. CHAUVAUD à M. LOJEWSKI

De Mme GOMES DA COSTA à Mme BADALIAN

De M. SOGUEL à M. LAGARDE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mathieu LABROUSSE

Délibération : 2025-09-08

Projet de réfection des terrains de tennis – Actualisation du plan de financement

Rapporteur : Mathieu LABROUSSE

La Commune de FLEAC possède 3 terrains de tennis extérieurs, mis à disposition du club de tennis, mais également ouverts à l'ensemble des administrés pour une pratique loisirs.

Par courrier en date du 5 octobre 2021, la ligue Nouvelle-Aquitaine de Tennis avait alerté le Tennis club de Fléac sur la détérioration généralisée du revêtement en béton poreux sur l'ensemble des 3 terrains. Cette information a été portée à la connaissance de la Commune en octobre 2024 et a conduit les services à interdire l'utilisation du terrain n° 2 le plus endommagé.

Compte-tenu du dynamisme du club de tennis et du nombre croissant de licenciés, il apparaît crucial d'engager des travaux de rénovation afin de pérenniser l'équipement et l'existence de l'association sportive.

AR Prefecture

016-211601380-20250915-DCM_202509_08-DE

Reçu le 16/09/2025

Publié le 16/09/2025

Aussi, étant donné l'ampleur des travaux nécessaires, il a été convenu avec le club de tennis de prioriser la rénovation des revêtements de sols et la mise aux normes accessibilité des terrains.

Par délibération n°2025-03-14, le conseil municipal a validé le projet et son financement. Au regard des nouveaux éléments obtenus, il apparaît nécessaire de revoir le plan de financement de cette opération comme suit :

Coût total de l'opération HT	70 260,00 €
Subventions mobilisables	
Subvention de la Fédération Française de Tennis (3 250 € par court)	9 750,00 €
GrandAngoulême – Fonds de concours Sport 2025 (<i>limité à 50 % du reste à charge pour la commune dans la limite du plafond de 20 000 €</i>) ⇒ ACQUIS par délibération du 2 juillet 2025	20 000,00 €
Département – SILE (<i>20% d'une dépense plafonnée à 70 000 €</i>)	14 000,00 €
Reste à charge de la collectivité (HT)	26 510,00 €
Reste à charge de la collectivité (TTC)	31 812,00 €

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité de suffrages exprimés par 24 voix pour, zéro contre et aucune abstention, décide :

- **D'APPROUVER** le plan de financement modifié ;
- **DE SOLLICITER** le Département de la Charente au titre du Soutien à l'initiative locale 2025 pour un montant de 14 000 € ;
- **DE SOLLICITER** la Fédération Française de Tennis pour un montant de 9 750 €, soit 3 750 € par court ;

AR Prefecture

016-211601380-20250915-DCM_202509_08-DE

Reçu le 16/09/2025

Publié le 16/09/2025

- D'AUTORISER Madame le Maire, ou toute personne dûment habilitée, à signer tous les documents afférents à ce projet et à la sollicitation des différents cofinanceurs identifiés.

Fait à Fléac le 15 septembre 2025,

Pour copie conforme,
Le Maire,
Hélène GINGAST

Certifiée exécutoire compte tenu de :

Transmission à la préfecture le :

Réception du :

Mise en ligne le :

Le Maire, Hélène GINGAST

16 SEP. 2025
16 SEP. 2025
16 SEP. 2025



